

AR Prefecture

017-211702410-20220505-A20220551-AR

Reçu le 05/05/2022

Publié le 05/05/2022

Département de la

CHARENTE MARITIME

Commune de MONTGUYON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2022-51

Arrêté portant sur la réglementation temporaire de la circulation en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGUYON, CHARENTE MARITIME

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L 2213 - 1 (pouvoirs dévolus au maire en matière de police de la circulation et de stationnement,
- **VU** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie- Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 Novembre 1992,
- **VU** l'avis favorable du maire de St Martin d'Ary,
-
- **VU** l'avis favorable des services du Département,
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation sur la rue de la République et la rue de la Vieille Tour à l'intérieur de l'agglomération en raison des travaux d'aménagement de l'Avenue de la République au droit du carrefour de la Vieille Tour et notamment les travaux de rabotage et d'enrobés.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sur la section de l'Avenue de la République (RD 910Bis), comprise entre le carrefour avec la rue de la Place du Champ de Foire et l'impasse Font Boisseau et sur la section de la rue de la Vieille Tour, comprise entre le carrefour avec la rue de la République (RD 910Bis) et la rue des Ecoles, en agglomération, la circulation des véhicules sera interdite 4 demi-journées maximum dans la période du lundi 9 mai au vendredi 20 mai 2022.

Une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation, en et hors agglomération des communes de Montguyon et St Martin d'Ary, par :

- La RD 158, rue du Moulin du Pont du carrefour avec rue de la République au carrefour de la RD 158^e2
- La RD 158^e2, du carrefour de la RD 158 rue du Moulin du Pont au carrefour giratoire avec la RD 910Bis.
- La RD 910Bis du carrefour giratoire avec la RD 158^e2 au carrefour avec la RD 730^e rue de la Graves.

AR Prefecture

017-211702410-20220505-A20220551-AR

Reçu le 05/05/2022

Publié le 05/05/2022

La RD 730^e rue de la Grave du carrefour avec la RD 910bis rue de la République au carrefour avec la RD 730 rue du Périgord.

La RD 730^e rue du Périgord du carrefour avec la RD 730^e rue de la Grave au carrefour avec la rue de la Distillerie

- La rue de la Distillerie du carrefour avec la RD 730 rue du Périgord au carrefour avec la rue de la Vielle Tour

ARTICLE 2 :

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de déviation seront à la charge de l'agence territoriale de la direction des infrastructures de Jonzac, secteur de Montguyon.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de chantier seront à la charge de l'entreprise EIFFAGE, chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Montguyon par les soins de Monsieur Le Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise EIFFAGE, chargée des travaux.

L'agence territoriale du département, chargée de la signalisation de déviation peut être contactée à l'agence de Jonzac au 05 46 94 48 10.

L'entreprise EIFFAGE, chargée des travaux peut être contactée :

- Monsieur FOUGERAS 06 60 36 92 73
- Monsieur GEFFRE 06 60 36 92 80

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Maire de Montguyon,
- Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente Maritime,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EIFFAGE,

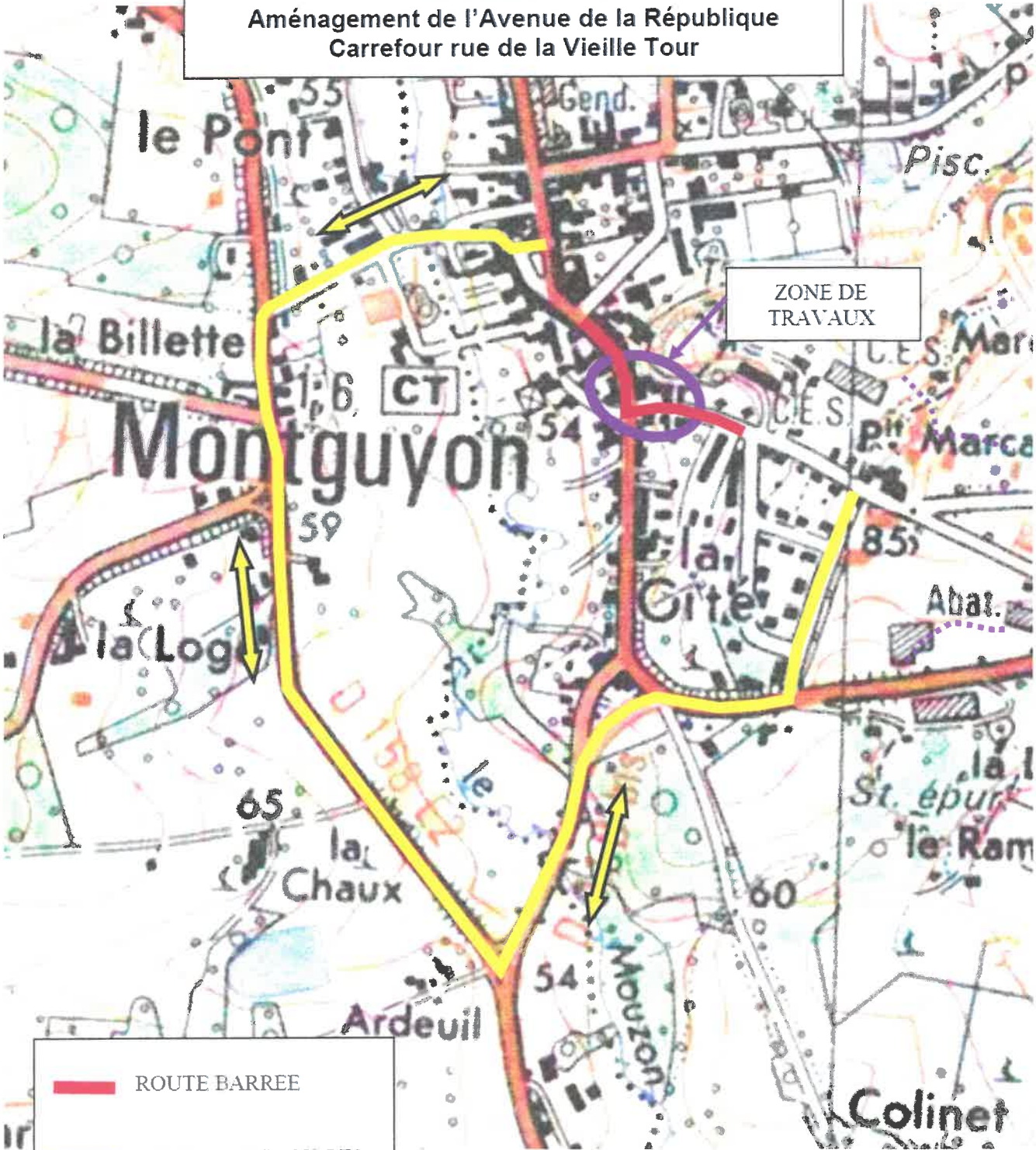
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montguyon, le 04 mai 2022

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF



Commune de Montguyon
RD 910Bis – 730
Aménagement de l'Avenue de la République
Carrefour rue de la Vieille Tour



ROUTE BARREE
DEVIATION DANS LES DEUX SENS